



L'Association de développement industriel et
commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade inc.
230, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Qc) G0X 2J0

Résumé d'un mémoire présenté
aux audiences publiques de la
Commission de la culture
sur le patrimoine religieux au Québec

par
l'Association de développement
industriel et commercial de
Sainte-Anne-de-la-Pérade

SEPTEMBRE 2005

Pour plusieurs petites communautés, le patrimoine religieux constitue un héritage lourd à supporter et à sauvegarder, surtout lorsqu'il s'agit de monument impressionnant, tant par son architecture que par les œuvres d'art qu'il renferme, comme une église par exemple.

Il importe d'abord de juger de la pertinence ou non d'assurer une protection légale, soit un classement, soit une reconnaissance à toute église qui présente un caractère historique et patrimonial avant d'envisager d'injecter des ressources financières pour assurer sa remise en état et la mise en valeur des œuvres qu'elle peut renfermer.

Ces monuments ont une importance sur le plan culturel, historique et, depuis peu, touristique. Le classement des lieux de culte devrait se faire avec rigueur, en évaluant divers aspects historiques, culturels, patrimoniaux, etc. et ne pas céder aux pressions de certains milieux qui tentent plutôt de sauver leur lieu de culte.

Le processus de conservation et de restauration des églises qui ont un caractère patrimonial, devrait aussi reposer sur l'urgence des travaux à effectuer et mettre un terme aux détériorations qui affectent certains bâtiments.

La volonté du gouvernement de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine religieux et la conservation de biens collectifs de grande valeur par la population peut paraître inquiétante parce que les petits milieux n'ont pas les moyens financiers d'y arriver. Il n'est pas toujours possible non plus de trouver une nouvelle vocation à une église pour le seul principe qu'il faut en assurer la conservation.

Dans les petites communautés, l'église demeure un lieu de culte même si la pratique religieuse est en régression. Cela se reflète sur l'entretien général de certaines églises.

Le milieu à lui seul ne peut arriver à sauvegarder son patrimoine religieux. Seul un engagement du gouvernement pour décider du caractère historique d'une église, réaliser un inventaire des besoins de remise en état ainsi que des biens culturels ou mobiliers qu'elle renferme, et assurer sa mise en valeur permettra aux petites communautés de sauvegarder leur patrimoine religieux.

Comme l'entreprise est de taille, il faudrait songer à solliciter la collaboration du gouvernement fédéral et de certaines sociétés à travers les programmes et les politiques d'entreprises. Les hypothèses de solution ne sont pas faciles.

VERSION RÉVISÉE

CC - 1911
C. G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX

ADIC

L'Association de développement industriel et
commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade inc.
230, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Qc) G0X 2J0

Mémoire présenté
aux audiences publiques de la
Commission de la culture
sur le patrimoine religieux au Québec
par
l'Association de développement
industriel et commercial de
Sainte-Anne-de-la-Pérade

Trois-Rivières
Novembre 2005

Le patrimoine religieux constitue, pour la plupart des petites communautés, un héritage lourd à supporter et à sauvegarder surtout lorsqu'il s'agit de monument impressionnant, tant par son architecture que par les œuvres d'art qu'il renferme, comme une église par exemple. D'abord, est-il besoin de le rappeler, il est bien difficile de savoir par où commencer quand il s'agit de la sauvegarde et de la mise en valeur d'une église, à moins de pouvoir bénéficier des ressources et des compétences capables de faire une évaluation de sa remise en état et d'en assurer la mise en valeur.

Mais pour ce, il faut d'abord juger de la pertinence ou non d'assurer une protection légale, soit un classement, soit une reconnaissance à toute église qui présente un caractère historique ou patrimonial.

« Nos églises sont nos châteaux de la Loire » avait un jour déclaré l'ex-ministre de la Culture et des Communications du Québec, Madame Louise Beaudoin, alors qu'elle se trouvait de passage à Batiscan en Mauricie. Si elles en sont, il va sans dire que leur conservation doit être une préoccupation non seulement pour le milieu où elles se trouvent ou pour les fabriques parce que ce sont des lieux de culte, mais également pour les gouvernements supérieurs pour l'importance qu'elles peuvent occuper au plan culturel, historique et depuis peu touristique.

L'avènement de la Fondation du patrimoine religieux du Québec a fait que plusieurs églises ont pu bénéficier d'un soutien financier pour leur restauration ou celle d'œuvres d'art et de biens mobiliers, ce avant même qu'on ait complété le classement des lieux de culte ce qui, à notre avis, s'est fait de façon assez discrétionnaire. [REDACTED] Nous croyons que les critères d'évaluation du classement des églises devraient être plus rigoureux et que le comité de classement ne cède pas sous les pressions passionnelles de certains milieux qui tentent par tous les moyens de sauver leur lieu de culte lequel ne répond pas toujours aux critères d'ordre architectural, historique et patrimonial.

Le patrimoine bâti du Québec comprend plusieurs églises de grande valeur mais que les communautés n'ont pas réussi à préserver au fil des ans. On peut donc s'attendre à des coûts de restauration plus élevés. Il ne faudrait pas que l'aspect coûts viennent influencer l'urgence d'intervenir pour sauvegarder et mettre en valeur un bâtiment. Le processus de restauration des églises devrait être axé sur l'urgence des travaux à effectuer, d'où l'importance de procéder rapidement à une évaluation des besoins de remise en état de certains édifices.

Il serait difficile de s'en tenir, devant cette commission, à la problématique générale de la sauvegarde des églises sans y aller de revendications particulières.

Le cas qui nous occupe, l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade dont la construction a débuté il y a aujourd'hui 150 ans et qui a toute la magnificence d'une cathédrale (l'architecte s'est inspiré de l'église Notre-Dame-de-Montréal pour réaliser les plans), a fait l'objet, depuis une vingtaine d'années de travaux de restauration.

La communauté paroissiale a participé, sans aucune autre forme d'aide financière, à la réfection complète de la toiture de l'église en injectant plus de 225 000 \$. Cette participation a été fort généreuse compte tenu que la paroisse ne compte qu'une petite poignée de fidèles. En 2003, suivant une demande de la Fabrique et de la Société d'histoire, la Fondation du patrimoine religieux a accepté de contribuer 296 000 \$ pour la restauration du chandelier pascal, laquelle a été complétée, de même que pour la restauration d'un tabernacle et d'un autel tombeau qui est en cours. Pour l'information de cette commission, nous tenons à rappeler la grande valeur des biens mobiliers qui ont été ou qui sont présentement en restauration. Le chandelier pascal est une œuvre du sculpteur Pierre-Noël Levasseur, réalisée en 1743 et dont la peinture de même que les dorures ont été effectuées par les Ursulines de Québec. L'autel tombeau (1784-1786) est une œuvre de Jean Baillargé, réalisée pour la deuxième église de Sainte-Anne, et un tabernacle (1746-1750), œuvre de Pierre-Noël Levasseur également, qui se trouvaient dans la deuxième église de Sainte-Anne-de-la-Pérade, laquelle avait été démolie. Ces deux magnifiques pièces

prennent place depuis 1867 dans la sacristie de l'actuelle église. Encore là, le milieu s'est mobilisé pour amasser 52 300 \$. Et en 2004, des travaux de réparation et de peinture des fenêtres de l'église ont été réalisés au coût de 85 000 \$. De ce montant, 50 000 \$ provenait de la Fondation du patrimoine religieux et 35 000 \$ des paroissiens ainsi que de généreux donateurs. Force est de constater que plus d'argent a été consacré à la restauration de biens culturels et mobiliers de l'église qu'à la restauration du bâtiment qui en a encore grandement besoin. Et ces dernières semaines, près de 20 000 \$ ont été amassés dans le milieu pour rénover l'arche extérieure lumineuse qui encadre une statue de sainte Anne, au sommet de l'église, et qui est dans le noir depuis 32 ans.

Or, comme vous pouvez le constater, certains de ces travaux ont pu être effectués grâce à la participation de la Fondation du patrimoine religieux appuyée par un effort remarquable de la petite collectivité, notamment la Société d'histoire, ce qui confirme leur degré d'attachement à leur église.

Nous souscrivons à la volonté gouvernementale de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population et la conservation de biens collectifs d'une valeur inestimable, en autant que cette dernière en ait les moyens financiers. Nous ne pensons toutefois pas que l'Église ou qu'une petite communauté comme Sainte-Anne-de-la-Pérade soit en mesure de faire davantage pour conserver et protéger cette superbe église et il est de plus en plus difficile de compter sur d'autres sources de revenus pour préserver le patrimoine religieux. Comme ailleurs, nous assistons à une diminution de la pratique religieuse. Nous sommes encore à nous demander comment les paroissiens ont pu soutenir à eux seuls et aussi longtemps, avec leurs dons et leur implication, un temple de cette envergure. Cependant, on constate depuis quelques années que l'entretien est déficient, faute de fonds nécessaires. Cela fait donc qu'aujourd'hui, seul un engagement plus important du gouvernement permettrait d'arriver à un inventaire complet des besoins de remise en état de l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade ainsi que des biens culturels et mobiliers qu'elle renferme.

Pour énumérer quelques-uns de ces besoins, il y a le nettoyage des lustres de crystal qui viennent de la maison Murano de Venise en Italie, le nettoyage et la restauration de l'orgue, un Casavant installé en 1902, la restauration de toile marouflée de la voûte et du plafond, la restauration des scènes du chemin de croix ainsi que des fresques que l'on retrouve dans le chœur, des œuvres datant de la fin du 18^e siècle et du début du 19^e siècle, la restauration des médaillons représentant les Saints-Martyrs canadiens dans la voûte du cœur, la restauration du maître-autel, la restauration de la chaufferie, etc.

Ces trésors justifient pleinement la fierté des paroissiens de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour leur magnifique temple qui, au fil des ans, est devenu objet de grande popularité pour les nombreux touristes étrangers qui s'y arrêtent.

La crypte de l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade renferme 180 sépultures dont celles de plusieurs anciens curés ou de personnalités célèbres. Y gît notamment John Jones Ross, médecin, septième premier ministre du Québec (1884-1887), président du Conseil législatif et président du Sénat, décédé et inhumé dans l'église en mai 1901. Il avait aussi été élu député de Champlain dans le Bas Canada en 1861 puis réélu sans opposition en 1863 alors que son mandat a pris fin avec l'avènement de la Confédération le 1^{er} juillet 1867.

La seule présence des restes de cet homme politique dans la crypte de l'église renforce le caractère historique de ce majestueux immeuble et l'importance d'en assurer la sauvegarde.

Quant à la mise en valeur de l'église, nous croyons le milieu capable de se mobiliser, mais une fois seulement que les travaux de restauration auront été réalisés car des dizaines et des dizaines de milliers de dollars seront nécessaires pour y arriver.

Dans le contexte actuel, il apparaît difficile d'en demander davantage à une municipalité ou aux citoyens. Encore moins aux paroissiens qui sont de moins en moins nombreux. Ces derniers parviennent difficilement à assurer le financement adéquat des activités courantes de la paroisse

et l'entretien de leur église. La décision du gouvernement du Québec de ne plus accorder de subvention pour le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux nous inquiète. À la question que ce pose la Commission de la culture, comment faire participer un peu tout le monde à la protection du patrimoine religieux, il faut répondre que le gouvernement a une grande part de responsabilités sauf que, comme bien d'autres institutions ou organismes, il est confronté avec un manque d'argent.

Au départ, il faudrait différencier les besoins de restauration du patrimoine religieux ou celui du recyclage des édifices religieux patrimoniaux. L'entreprise privée peut être difficilement mise à contribution, dans la restauration du patrimoine religieux, à moins que des crédits d'impôt soient instaurés pour stimuler l'implication de partenaires, alors que, comme promoteur, elle peut être partie prenante dans le cas de recyclage d'édifices religieux patrimoniaux.

La société civile a aussi sa part de responsabilités vis-à-vis la protection du patrimoine religieux mais encore là, les besoins, urgents et pressants d'intervention, dépassent sa capacité de payer. Comme le gouvernement, le citoyen est confronté chaque jour avec des obligations toujours grandissantes. Et, dans le cas de la protection du patrimoine religieux, il n'a pas le moyen de ses ambitions.

Peut être serait-il possible de se tourner vers Patrimoine Canada qui, selon nous, pourrait intervenir dans le cas de l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade où repose le corps de l'un des premiers présidents du Sénat (1891-1896) sous la Confédération, pour obtenir une aide financière. De tels cas peuvent aussi toucher d'autres églises. Il y aurait certes beaucoup plus à faire que la simple apposition de plaque commémorant la présence d'illustres personnages ou remémorant l'histoire.

Le Conseil des arts du Canada pourrait aussi être mis à contribution pour la restauration d'œuvres d'art et d'objets de culte.

Certaines églises pourraient devenir un centre d'animation historique ou culturel tout en préservant leur vocation première, leur mission d'évangélisation. Cela deviendrait l'affaire du milieu.

Pour conclure, nous soutenons que la conservation du patrimoine religieux au Québec passe d'abord par une protection légale de certains bâtiments, la remise en état des bâtisses qui ont mérité une classification de monument historique, l'évaluation des œuvres d'art et des biens mobiliers de même que leur restauration et enfin un programme de mise en valeur de cet héritage culturel et patrimonial.

Il est impensable de croire qu'un jour il faudra songer au démantèlement d'une église qui a une haute valeur historique, culturelle et patrimoniale, principalement en milieu rural où la fabrique et les citoyens n'ont pas les moyens financiers pour en assurer la survie. Il faudra trouver des hypothèses de solutions car ce ne sera qu'une autre étape vers la dévitalisation.